Gemeng
Konsdref

Législation relative à l'eau

AVIS

Conformément à l'article 24,2 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que, conformément à l'arrêté ministériel du 19 octobre 2026, réf. EAU-AUT-24-1046, Administration des ponts et chaussées est autorisée à la

Réfection d'un mur de soutènement au lieu-dit « Schiessentümpel » à Consdorf

Le public peut prendre inspection du dossier et des plans afférents à la maison communale à Consdorf, pendant les heures d'ouverture ordinaires.

Fin affichage: 08 décembre 2026 inclusivement (40 jours)

Consdorf, le 29 octobre 2026
pour le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre, le secrétaire communal,
(contresign art. 74 loi communale)

(suivent les signatures)

COMMUNE DE CONSDORF

Administration Communale de Consdorf
8, Route d'Echternach
L-6212 Consdorf
Tél. (+352) 79 00 37 – 1
Fax (+352) 79 04 31
consdorf.lu